

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif principal 2025

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :
 - . dépenses : 5 161 929,40 €
 - . recettes : 5 161 929,40 €
- investissement :
 - . dépenses : 3 990 045,22 €
 - . recettes : 3 990 045,22 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-4-1

Nombre de membres			L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ Le 15 avril 2025 à 18h00 Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	
31	20	26	

Date de la convocation : 8 avril 2025
Date d'affichage : 9 avril 2025

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement au Budget Transport A la Demande 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu le même code, en particulier son article L. 2224.2

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence facultative en matière de Transport ;

VU la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande conclue entre la Communauté de communes Larzac et Vallées et la Région Occitanie le 1er août 2019 couvrant la période allant du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 10 du 23 juillet 2020 portant création d'un budget annexe transport ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-1 du 15 avril 2025 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-4 du 15 avril 2025 portant adoption du budget annexe primitif « Transport à la demande »

Considérant que le budget annexe « Transport à la demande, s'équilibre à 38 538,75 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,

Considérant les contraintes liées à l'exploitation d'un service de Transport à la demande ;

Considérant dès lors que pour garantir l'équilibre budgétaire du budget lié au service public de transport à la demande, ce dernier doit recevoir une subvention d'équilibre du budget principal ;

Mr Richard FIOL, vice-président délégué aux finances de la communauté, précise alors qu'au titre de l'année 2025 qu'il y a lieu de verser depuis le budget principal de la Communauté vers le budget annexe « Transport à la demande » une subvention d'un montant de 20 000,00 €.

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 20 000,00 € depuis le budget principal vers le budget annexe Transport à la demande au titre de l'année 2025, du compte 6573622.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20250415-20250415_1_2_41-DE
Reçu le 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,

Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-1-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait délibéré en 2023 pour un maintien du taux des taxes locales. Il rappelle la réforme de la taxe d'habitation, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. et, qu'il y a lieu de délibérer. Pour l'année 2025, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2025 les taux de l'année 2024 et de prendre les taux de 2019 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En conséquence il propose à l'assemblée :

- de maintenir le taux de CFE à 26.27%
- de reconduire les taux 2024 des taxes ménages pour la Taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti

	Taux
Taxe foncière (bâti)	3.20 %
Taxe foncière (non bâti)	24.63 %
Taxe Habitation résidences secondaire	10.00 %

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Communautaire à l'unanimité approuve les propositions de taux des taxes locales pour 2025.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20250415-20250415_1_1_1-DE
Reçu le 16/04/2025

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON**

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-1-2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du taux de la TEOM 2025

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées, et notamment ses compétences en matière de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1 en date du 3 octobre 2023 relative à l'instauration d'une zone unique pour l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

M. le Président rappelle que la Communauté de communes Larzac et Vallées a instauré une zone unique pour l'application de la TEOM sur son périmètre communautaire. Il rappelle que le taux de TEOM a été porté à 15% en 2025.

M. le Président propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2025 le taux de TEOM de 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, approuve la proposition de taux de TEOM à 15% pour 2025.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20250415-20250415_1_1_2-DE
Reçu le 16/04/2025

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif Ordures Ménagères 2025

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :
 - . dépenses : 1 414 400,00 €
 - . recettes : 1 414 400,00 €
- investissement :
 - . dépenses : 2 624 613,14 €
 - . recettes : 2 624 613,14 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget Ordures Ménagères 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20250415-20250415_1_2_2-BF
Reçu le 16/04/2025

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-2-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement au Budget Ordures Ménagères 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu le même code, en particulier son article L. 2224.2

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence en matière de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 1-2-1 du 15 avril 2025 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-2 du 15 avril 2025 portant adoption du budget annexe primitif « Ordures Ménagères »

Considérant que le budget annexe « Ordures Ménagères », s'équilibre à 1 414 400,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,

Considérant les contraintes liées à l'exploitation d'un service de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant dès lors que pour garantir l'équilibre budgétaire du budget lié au service public de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, ce dernier doit recevoir une subvention d'équilibre du budget principal ;

Mr Richard FIOL, vice-président délégué aux finances de la communauté, précise alors qu'au titre de l'année 2025 qu'il y a lieu de verser depuis le budget principal de la Communauté vers le budget annexe « Ordures Ménagères » une subvention d'un montant de 205 000,00 €.

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 205 000,00 € depuis le budget principal vers le budget annexe « Ordures Ménagères » au titre de l'année 2025, du compte 65736211.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-3

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAUT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif Office de tourisme 2025

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

. dépenses : 272 709,21 €

. recettes : 272 709,21 €

- investissement :

. dépenses : 43 852,69 €

. recettes : 43 852,69 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE

